

# L'accueil de loisirs

7 décembre 2021

## Les différents accueils de loisirs

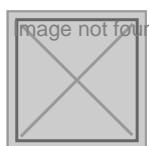
Chaque année, les jeunes Sébastiennais peuvent se retrouver autour d'activités spécialement concoctées à leur intention dans les différents accueils de loisirs :

- centre de loisirs Marcellin Verbe pour les 3-5 ans ;
- centre de loisirs Aimée Verbe pour les 6-9 ans ;
- accueils de loisirs Marie Curie pour les 3-6 ans et 6-10 ans (à partir de septembre 2024).

Encadrés par des animateurs professionnels motivés et imaginatifs, ils passent de super moments à deux pas de la maison.

### Vacances de février 2026

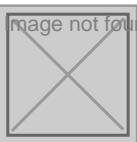
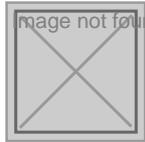
#### Programme Marcellin Verbe



#### Programme Aimée Verbe

À venir

#### Programme Marie Curie



## ACTIVITÉS ACCUEILS DE LOISIRS 2025/2026

**MERCREDIS : LES RÉSERVATIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS SERONT EN LIGNE LE 18 AOUT 2025**

Ces réservations seront accessibles uniquement si vous avez mis à jour votre dossier avant le 15 août dernier délai.

- Accueils de loisirs Marie Curie : fréquenteront ce lieu les enfants scolarisés à Marie Curie et au Douet.
- Accueils Marcellin Verbe et Aimée Verbe : fréquenteront ces accueils les enfants scolarisés aux écoles du Centre, Fontaine, Profondine ainsi que les écoles privées.

### Mode de réservation :

Les réservations et annulations s'effectuent toujours via l'espace citoyens (anciennement guichetnumerik). En ce qui concerne les accueils lors des petites vacances scolaires, vacances d'été et séjours, elles sont soumises à un calendrier de réservations ci-dessous.

Pour le mercredi, les créneaux d'inscription restent ouverts à l'année. Réservations ou annulations 10 jours avant la date de présence.

En cas d'absence justifiée de votre enfant, vous pouvez nous adresser un justificatif directement depuis votre espace ou par mail à [jeunesse@saintsebastien.fr](mailto:jeunesse@saintsebastien.fr).

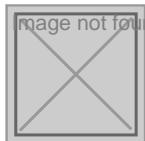
## Réservation

Les réservations et les annulations se font uniquement via l'espace famille du Guichetnumérique dans la limite des places disponibles.

Le service Jeunesse reste disponible pour tout renseignement à [jeunesse@saintsebastien.fr](mailto:jeunesse@saintsebastien.fr) ou 02 40 80 86 25.

Aucune inscription n'est prise courriel ou par téléphone.

- [Espace Citoyens \(GuichetNumérique\)](#)



- [calendrier résa alsh 2025-26 | pdf | 40.12 Ko](#)

# Fonctionnement

La fréquentation peut être régulière ou épisodique.

## Mercredis :

### **ALSH Marcellin Verbe 3/5 ans – Aimée Verbe 6/9 ans**

Écoles publiques : après-midi avec ou sans repas. Prise en charge des enfants par les animateurs dès la sortie de classe. Après-midi sans repas entre 13h30 et 14h.

Écoles privées : journée ou demi-journée avec ou sans repas :

- Matinée sans repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil midi 11h30-12h
- Matinée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil après-midi 13h30-14h
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Après-midi avec repas : accueil matin 11h30-12h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

### **ALSH Marie-Curie 3/5 ans et 6/9 ans**

Écoles publiques : après-midi avec ou sans repas.

- Après-midi avec repas : prise en charge des enfants par les animateurs dès la sortie de classe. Accueil soir 17h-18h30
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30

### **Le S'Potes 10/14 ans : après-midi sans repas de 13h30 à 18h30 (accès libre)**

## Petites vacances

### **ALSH Marcellin Verbe 3/5 ans – Aimée Verbe 6/9 ans – Marie Curie 3/5 et 6/9 ans – Le S'Potes 10/14 ans**

Accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans repas :

- Matinée sans repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil midi 11h30-12h
- Matinée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil après-midi 13h30-14h
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Après-midi avec repas : accueil matin 11h30-12h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

## Vacances d'été

### **ALSH Marcellin Verbe 3/5 ans – Aimée Verbe 6/9 ans – Marie Curie 3/5 et 6/9 ans**

- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30
- Demi-journée sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30

### **Le S'Potes 10/14 ans**

Accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans repas :

- Matinée sans repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil midi 11h30-12h
- Matinée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil après-midi 13h30-14h
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Après-midi avec repas : accueil matin 11h30-12h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

### Multisports 8/12 ans

Accueil à la semaine : tous les après-midi dont 1 journée avec sortie.

- Accueil après-midi : 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec pique-nique : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

Aucun dépassement d'horaire ne peut être toléré.

## Lieux

Accueil de loisirs Marcellin et Aimée Verbe

Chemin de l'Ouche des Landes

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

École Marie Curie

14 rue du Bois Praud

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

## Dérogations pour absences

- [jeunesse\\_derogation\\_absence\\_A4 | pdf | 70.58 Ko](#)

VOTRE ENFANT EST INSCRIT DANS LES DÉLAIS ET ABSENT À L'ACCUEIL DE LOISIRS	DOCUMENT À FOURNIR
Si votre enfant présente des signes de maladie à l'accueil de loisirs. Vous êtes systématiquement prévenus afin de venir le chercher dans les plus brefs délais	You n'avez aucun document à fournir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si vous avez une naissance, un décès dans la famille</li> <li>• Si votre enfant a une pathologie médicale particulière qui nécessite un rendez-vous chez un médecin ou un spécialiste ou doit suivre un protocole médical régulier</li> <li>• En cas d'accident</li> <li>• Et pour toute absence qui peut être justifiée</li> </ul>	<p>Nous vous remercions de bien vouloir présenter un justificatif (certificat de naissance, certificat de décès...) par courriel à <a href="mailto:jeunesse@saintsebastien.fr">jeunesse@saintsebastien.fr</a></p>
Vous êtes demandeur d'emploi, en contrat à durée déterminée, intérimaire, intermittent du spectacle...	Une seule fois dans l'année, nous vous remercions de bien vouloir présenter : un bulletin de salaire ou une attestation employeur ou de pôle emploi (validité 1 an) par courriel à <a href="mailto:jeunesse@saintsebastien.fr">jeunesse@saintsebastien.fr</a>

VOTRE ENFANT EST INSCRIT DANS LES DÉLAIS ET ABSENT À L'ACCUEIL DE LOISIRS	DOCUMENT À FOURNIR
Votre planning de travail vous est fourni après le délai de réservation de présence de votre enfant à l'accueil de loisirs	Si vous vous trouvez dans cette situation, nous nous remercions de bien vouloir nous présenter une attestation employeur signée (validité 1 an) qui précise que votre planning de travail vous est délivré après le délai de réservation de votre enfant à l'accueil de loisirs et la faire parvenir par courriel à <a href="mailto:jeunesse@saintsebastien.fr">jeunesse@saintsebastien.fr</a>

Dans tous les cas nous vous remercions de bien vouloir prévenir le plus rapidement possible par courriel le service Jeunesse de l'absence de votre enfant à l'accueil de loisirs : [jeunesse@saintsebastien.fr](mailto:jeunesse@saintsebastien.fr) ou 02 40 80 86 25

## Règlement intérieur

- [Activites-jeunesse\\_Reglement interieur\\_2024 | pdf | 424.92 Ko](#)

## Contact

### Service jeunesse

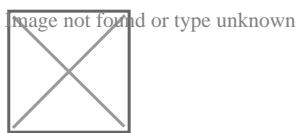
7 rue du Petit Anjou  
44233 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 25

[Ecrire](#)

Du lundi au vendredi,  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Fermé le jeudi matin

## À voir aussi



[Menus des centres de loisirs](#)

[Restaurant scolaire de la Profondine](#)

[La restauration dans les ALSH et en séjours](#)  
[Toutes les actualités](#) [Tous les événements](#)



- Contact
- À voir